

Procès-verbal du conseil municipal du 3 octobre 2025

Date de convocation du conseil municipal : 29/09/2025

Présents : MMES CAVATZ Marie-France, RODRIGUEZ Sandrine ; MM DUGNAS Sébastien, BONNET Christian, FONTENETTE Alexis, FOUGERE Gilles et VAISSE Bernard.

Absents ayant donné procuration : Mme ECHALIER Marilyn représentée par M. FONTENETTE Alexis et Mme GRAZON Roseline représentée par M. DUGNAS Sébastien.

Absent :

Secrétaire de séance désigné : Mme RODRIGUEZ Sandrine

M. le Maire ouvre la séance du Conseil municipal du 3 octobre 2025 à 20h30

Il procède à l'examen de l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- 2) Tranche 2 – Rénovation ancienne poste : Logement – choix des entreprises et autorisation de signature
- 3) Cimetière : mise à jour du règlement intérieur du cimetière
- 4) Questions diverses

1) Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

Délibération n°2025_59

Objet : Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19/09/2025

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 06/10/2025

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

M. le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le procès-verbal du conseil en date du 19 septembre 2025 leur a été transmis avec la convocation et le soumet à leur approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➔ **Approuve** le procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2025.

2) Tranche 2 – rénovation ancienne poste : Logement – choix des entreprises et autorisation de signature

Délibération n°2025_60

Objet : Investissement – Choix des entreprises pour le marché de rénovation de l'ancienne poste – 2^{ème} tranche Logement et autorisation de signature

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Date de réception en Sous-préfecture : 06/10/2025

En séance du 13 décembre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'Avant-projet Définitif pour la rénovation de l'ancienne poste – tranche 2 création d'un logement dont le coût estimatif est fixé à 118 486,62 € HT (travaux et honoraires MO).

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 1^{er} août 2025, et fixant au 15 septembre 2025, à 14h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la rénovation de l'ancienne poste – tranche 2 : création d'un logement ;

Plusieurs entreprises ont répondu aux différents lots.

Un lot dont, Lot n°4 – Carrelage/Faïence, est resté infructueux.

Vu l'avis rendu par la commission d'appel d'offres réunie le 3 octobre 2025 qui a choisi les offres des entreprises suivantes :

N°lot	Dénomination du lot	Entreprise retenue par la CAO	Montant de l'offre en € HT
1	Serrurerie métallique	Miroiterie DAGUILLON	4 338,00 €
2	Plâtrerie/Isolation/Peinture	Ets PAIS	32 604,12 €
3	Menuiseries intérieures bois/Parquet	Ste Nouvelle l'Ebene	18 979,87 €
4	Carrelage/Faïence	LOT INFRUCTUEUX	
5	Chauffage/Plomberie/Sanitaires/Ventilation	MACHADO & FILS	28 346,62 €
6	Electricité Courants forts/Courants faibles	MOREL Electricité	7 256,00 €
Total marché rénovation ancienne poste			91 524,61 €

Pour le lot infructueux, la commission d'appel d'offres a décidé de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu des articles L. 2122-1 et R2122-2 du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'entériner les décisions de la commission pour le choix des entreprises pour les lots 1, 2, 3, 5 et 6 et pour le lot 4 resté infructueux, de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence et de l'autoriser à signer toutes les pièces contractuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

➔ de valider l'avis de la commission d'appel d'offres et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la rénovation du bâtiment communal « ancienne poste » - tranche 2 : création d'un logement :

Lot 1 Serrurerie Métallique attribué à l'Entreprise Miroiterie DAGUILLON pour un montant de 4 338,00 € HT ;

Lot 2 Plâtrerie / Isolation / Peinture, attribué à l'Entreprise PAIS pour un montant de 32 604,12 € HT ;

Lot 3 Menuiseries intérieures bois / Parquet, attribué à la Société NOUVELLE L'EBENE pour un montant de 18 979,87 € HT ;

Lot 5 Chauffage / Plomberie / Sanitaires / Ventilation, attribué à l'Entreprise MACHADO & FILS pour un montant de 28 346,62 € HT ;

Lot 6 Electricité / Courants forts et courants faibles, attribué à l'Entreprise MOREL Electricité pour un montant de 7 256,00 € HT ;

➔ de valider l'avis de la commission concernant le lot infructueux, à savoir, de sortir ce lot du marché initial et de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence pour le **Lot 4 : Carrelage, Faïence**.

➔ d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces du marché correspondant avec les entreprises Miroiterie DAGUILLON, PAIS, STE NOUVELLE L'EBENE, MACHADO & FILS et MOREL ELECTRICITE,

3)Cimetière : mise à jour du règlement intérieur du cimetière

Dans le cadre de la mise en place de nouvelles concessions au cimetière de type cavurnes, il est nécessaire de mettre à jour le règlement intérieur des cimetières.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur établi pour les cavurnes qui sera intégré dans le règlement des cimetières.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4)Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire de séance
Mme RODRIGUEZ Sandrine



Le Maire
M. DUGNAS Sébastien

